



PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LETTRE DE LA PRESIDENCE

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente :
Jacqueline GONET

Vice-Présidente :
Christiane FOURMOND

Secrétaire général :
Maurice BOLTE

Trésorier :
Jean-Marie POULIQUEN

Trésorier-adjoint :
Alexis MAVROCORDATO

Comité de rédaction :

Directeur de publication :
Alexis MAVROCORDATO
40-06-50-73

Rédactrice en chef :
Jacqueline GONET
16-1-40-57-53-15

Membres :
Bernard BRILLET
Jean-Pierre PEAN
Jean-Marie POULIQUEN
Laurent VICARI

Mes cher(e)s collègues,

Ce bulletin paraît avec un mois d'avance en raison de l'organisation de notre rencontre nationale qui se déroulera les 7 et 8 octobre en région parisienne autour du thème des impressionnistes. Vous trouverez le bulletin de participation pour ces 2 jours en pages 4 et 5. Je vous demande de le retourner pour le 24 septembre au plus tard.

Vous avez reçu un questionnaire fin juillet. Pour ceux qui n'auraient pas pu ou pas eu le temps d'y répondre, la date limite de réponse a été repoussée au 30 septembre pour permettre au maximum d'entre vous de s'exprimer. C'est capital pour nous tous. Je remercie ceux qui nous ont déjà répondu pour la qualité de leur contribution.

Par ailleurs, je suis intervenue auprès de Paul TORRES, directeur de l'IRA afin d'évoquer la question de la représentation des anciens élèves au conseil d'administration de l'Institut à la suite du renouvellement de notre propre conseil d'administration. Je lui ai adressé un courrier en demandant la nomination de Maurice BOLTE, notre Secrétaire Général, sur proposition du bureau, en tant que représentant des anciens élèves. Ce dernier a été reçu par le directeur le 19 juillet. Cette lettre, la réponse qui m'a été faite par la DGAFP et un bref compte-rendu de l'entrevue du mois de juillet seront publiés dans un prochain numéro.

Dernier point, nos collègues récemment issus de l'IRA et destinés à faire carrière comme AASU, s'interrogent sur les règles qui président à leur affectation après la période de formation complémentaire en CAFA. En effet, il semble que selon les académies, les IRA soient prioritaires par rapport aux personnes issues du concours direct et celles promues au choix (ce qui nous semble normal, ces IRA satisfaisant 2 fois à l'obligation de mobilité avant même d'être affectés, sans compter les sacrifices pendant la scolarité) alors que dans d'autres, la situation est inverse.

Une demande est adressée au ministère de l'éducation nationale afin de connaître la position officielle en ce domaine et de pouvoir vous la communiquer.

Je vous souhaite une bonne rentrée et vous donne rendez-vous au mois d'octobre à Auvers-sur-Oise. Nous vous y attendons très nombreux.

La Présidente

ITINERAIRE D'UN ANCIEN IRA DE NANTES

Nous vous proposons ici le récit de la carrière de l'un d'entre nous. Nous avons retenu cet article car il nous a paru particulièrement original et intéressant. Merci à Claude LECOQ de son témoignage.

A titre exceptionnel, compte-tenu de la richesse de ce document, il sera diffusé sur 2 numéros de "Prospectives". Nous vous invitons à nous faire partager vos propres expériences, qu'elles soient celles d'un débutant ou d'un vieux briscard.

Nous souhaitons, dans la mesure du possible, vous publier en une seule fois (une page 21x29,7). Cependant, en raison de l'ancienneté et de la mobilité de certains d'entre vous, nous procéderons, si cela est nécessaire, de la même façon qu'aujourd'hui.

1ère partie

Au terme de l'année passée à l'IRA de Nantes - il s'agissait de la promotion 1986/1987, c'est-à-dire celle qui inaugura la nouvelle scolarité (formule plus concentrée !) annuelle avec rang de classement à la sortie - j'ai été affecté au ministère de l'industrie en tant que chargé de mission au sein du bureau des affaires européennes et multilatérales.

Pourquoi le ministère de l'industrie, pourquoi Paris... ? Pourquoi pas !

Un rang de classement honorable, associé à une propension certaine de la majorité des collègues de la promotion à demeurer dans l'ouest, me laissait un choix assez largement ouvert sur Paris.

Le ministère de l'industrie bénéficiait d'une image dynamique dans l'opinion commune des fonctionnaires élèves ; proche des entreprises et donc a priori sensible aux influences extérieures, de taille humaine tout en ayant la taille critique, avec notamment son réseau déconcentré (DRIRE), et avait la réputation de bien primer ses agents.

Bref, à ce dernier détail - qui n'en est pas un -près, ce département ministériel présentait en quelque sorte le contre-pied de l'hydre envahissante du ministère des finances, dont l'inamovibilité du palais du Louvre était alors interprétée comme le signe emblématique de son inertie administrative proclamée.

Déjà parisien d'adoption à l'époque, je choisis donc le seul poste offert cette année-là par le ministère de l'industrie aux élèves de l'IRA de Nantes, et quittais les rives paisibles de l'Erdre pour les quais plus agités de la Seine en même temps que les baraquements délabrés de la Jonelière pour les lambris ministériels.

La perspective de cette rupture ne me déplaisait pas mais le changement fut de fait encore plus radical. A peine avais-je posé mes valises dans la capitale que je devins un de ces abonnés du TEE Paris-Bruxelles-Paris de 7 h 10 - les connaisseurs apprécieront - qui finissent leur nuit sur les quais de la gare du Nord et commencent leur journée sur ceux de la gare du Midi à Bruxelles.

I - LES ANNEES FORMATION 1987 - 1990 :

En tant que chargé de mission au bureau des affaires européennes et multilatérales, j'étais particulièrement responsable des questions relatives à la mise en œuvre de la politique commerciale de la Communauté Européenne, en l'occurrence l'application du règlement communautaire anti-dumping et anti-subsidies. Cet instrument de politique commerciale de plus en plus sophistiqué vise à défendre les producteurs de la Communauté contre les pratiques commerciales déloyales - les importations à prix de dumping essentiellement - dont ils sont victimes de la part de leurs concurrents des pays tiers.

A ce titre, j'étais amené à jouer un rôle d'interface entre les services compétents de la Commission des Communautés Européennes (CCE) et les entreprises françaises plaignantes. A ce titre aussi, j'étais délégué auprès du comité consultatif créé par le règlement anti-dumping pour recueillir l'avis de la France sur l'application du dispositif par les services de la CCE.

Parallèlement, j'ai également assuré le suivi pour le compte du ministère des réunions du comité de l'article 113 du Traité de Rome, où s'élabore et se décide l'ensemble de la politique commerciale de la Communauté Européenne, autrement dit, l'ensemble des dispositions qui affectent de quelque manière que ce soit - anti-dumping compris - les échanges des Etats-membres de l'Union avec les pays-tiers.

Enfin pour être exhaustif et cohérent, ce type de mission connaît nécessairement un prolongement à Genève, au GATT (l'OMC aujourd'hui) - dans la mesure où cette instance de régulation du commerce international est en quelque sorte le niveau ultime de négociation et de règlement des différends entre les espaces économiques régionaux (Europe, Etats-Unis, Japon, CEI...).

Paris-Bruxelles-Genève, trois étapes cardinales... 1987, 1988, 1989..., 3 années formatrices au cours desquelles j'ai découvert et appris l'international, le multilatéral et le communautaire à travers la politique commerciale, ses instruments et leurs limites.

MODE D'EMPLOI : LA DESINFORMATION

Les propos qui suivent sont une adaptation du chapitre 6 de Ghislaine Ottenheimer : « Les deux Nicolas ». Nous avons été frappés par une description d'un mode de « management » difficile à formaliser. Que le lecteur ne se trompe en rien, il n'y a pas d'appartenance partisane à rechercher, la seule similitude réside dans le descriptif de la recherche du pouvoir absolu par certains managers.

LE MANAGER NOUVEAU

Pour convaincre le ministère et la hiérarchie que lui seul peut incarner l'union, pour ses appétits directoriaux et faire croire à son dévouement honnête, ce « manager » lance une puissante opération de désinformation. Le concept de désinformation – inventé en Russie – désigne cette technique qui consiste à utiliser les moyens d'information et spécialement l'information de masse en vue de cacher certains faits ou de les falsifier. La désinformation n'a pas pour but de vanter les mérites d'un régime, mais de dénoncer les « manipulations des ennemis » de ce régime. A l'inverse de l'information ou de la propagande, elle ne consiste pas pour ce supérieur à convaincre de la pertinence de sa politique (!,?) mais à dénoncer les dangers que font courir aux individus ceux qui le combattent. Une façon de « communiquer » qui sied à un « homme », jamais convaincu de l'infaillibilité de son action (NDLR : c'est normal, il sait qu'il ne sait rien faire, il sait qu'il ne pense rien, qu'il n'est coupable de rien, mais qu'il ne sait faire qu'une chose : détruire ce que son statut lui permet de faire), mais toujours persuadé du manque de pertinence des critiques.

Infiltration, pénétration, séduction, élimination... il use de toutes ces techniques pour mener à bien sa stratégie de conquête du pouvoir. Mais avant d'entamer son travail de démolition de l'adversaire, il commence par asseoir son image d'individu uniquement soucieux de l'intérêt général. De la même façon qu'il est établi qu'une dictature œuvre naturellement pour le bien du peuple, et non pour l'intérêt propre du régime, il sera assené et répété qu'il œuvre pour le bien et non pour servir ses ambitions. L'image va être d'autant plus forte que c'est lui-même qui l'a construite, approfondie et qu'elle est en adéquation avec son apparence. N'a-t-il pas le ton juste quand il déclare se sentir proche d'Antigone (Il a confondu avec Lucie : restes africains qui confirment notre parenté avec les grands singes) parce qu'elle fait passer sa conception de la morale (c'est-à-dire la sienne à l'exclusion de toute autre) avant tout le reste (hormis ses avantages) ?

Alexis MAVROCORDATO (Pastiche d'après l'auteur cité en introduction)